

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 25 octobre 2017

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Date de convocation : 18 octobre 2017

Secrétaire de séance : Hélène Dietrich

Absents : Séverine Vie (pouvoir donné à Pascal Drogrey) Stéphanie Le Peltier (pouvoir donné à Alain Labbez)

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 13 septembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Décisions modificatives

1.1 Dépense 21318 : -7€ / Recette 021 : -7€

Afin de corriger la différence entre le virement à la section d'investissement et le virement de la section d'exploitation (sommes qui doivent être identiques).

1.2 Dépense 001 : -1 785€ / Recette 1068 : -1 785€

Afin de corriger la différence entre l'excédent de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'exploitation (sommes qui doivent être identiques).

2. Délibération évaluation des transferts de charges par la CLETC

Le conseil Municipal arrête l'évaluation des transferts de charges à la date du 01 janvier 2017 telle que retenue et présentée par la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) et charge le maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la CCAPSCJ.

3. Délibération révision des statuts de la CCAPSCJ (communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœurs du Jura)

Le conseil donne son accord à la révision statutaire de la CCAPSCJ pour ajout des trois compétences optionnelles (« politique du logement social d'intérêt communautaire et action des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » ; « création et gestion de Maisons de Services au Public » ; « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et équipement de l'enseignement »).

4. Délibération destination coupes de bois 2018 et affouage sur pied

Claude Saillard donne lecture du dernier compte rendu de la commission bois.

Le conseil délibère sur la destination des coupes de bois pour l'année 2018 et sur la campagne d'affouage sur pied pour 2018-2019. Le conseil les approuve à l'unanimité.

5. Délibération participation pudding théâtre 2018

Nous avons délibéré en 2016 sur l'adhésion de notre commune au projet contrat territorial de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle, signé avec le DRAC, le Pudding Théâtre et la Ville d'Arbois.

Le conseil délibère relativement à la participation de 2017. La participation de notre commune pour 2017 s'élève à la somme de 872,22 €uros (soit 1,49€uros par habitant). Le conseil l'accepte à l'unanimité.

6. Délibération taxe d'aménagement

Le conseil accepte de reconduire le taux de 2 % de la taxe d'aménagement.

7. Devis plomberie cuisine

Le conseil étudie les devis présentés par le maire pour la réfection de la plomberie dans la cuisine de la salle des fêtes. Nous attendons une modification d'un devis pour un prestataire et choisirons le mieux disant.

8. Délibération RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel)

Le conseil municipal donne son accord quant à la mise en place du régime indemnitaire visant à rémunérer les agents de la commune d'une prime valorisant le travail fourni au cours de l'année. Il remplace les primes telles que Le 13^{ème} mois ou l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

9. Devis miroir sortie parking turbine

Le conseil examine les devis pour l'installation d'un miroir à la sortie du parking de la turbine ainsi que pour le remplacement de celui de la rue basse. Le conseil donne un accord de principe.

10. Poste d'une chambre Télécom rue basse

Suite à une nouvelle construction vers l'église, il était question de déplacer un poteau téléphonique afin de donner l'accès au propriétaire. Le Maire a contacté Orange pour en profiter d'effacer la partie de ligne téléphonique qui part du 1 rue basse jusqu'au monument aux morts. Seule la pose d'une chambre serait à notre charge. Le conseil approuve l'enterrement de la ligne.

Questions diverses

- La compétence intercommunale liée aux maisons en péril s'est arrêtée fin juin 2017 celle-ci revenant aux communes : Le maire donne lecture du courrier recommandé qu'il a adressé à la communauté de communes afin de demander à cette dernière d'entreprendre les travaux prévus et budgétisés par la nouvelle communauté de communes pour la maison rue de l'huilerie . La CCAPSCJ n'a pas assumé son rôle en ne mettant pas fin au péril. Sans réponse aujourd'hui le conseil municipal souhaite emmener l'affaire au tribunal administratif.
- Suite à la dissolution de l'association du club des moineulils : un don d'environ 1800 € (pour solde compte) au profit du repas des anciens de la commune : le club des moineulils arrête son activité et propose de donner les fonds restant à l'organisation du repas des anciens. Le repas des anciens aura lieu le samedi 09 décembre 2017 à la nouvelle salle des fêtes.
- Nous vous rappelons qu'une cérémonie aura lieu le 11 novembre à 10h.00 au monument à Mesnay et sera suivi d'un pot à la salle de la Moutelle.
- Le conseil remercie vivement les bénévoles œuvrant actuellement à la réfection de nos divers travaux sur la commune !

FIN DE SEANCE